



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES PROCES VERBAL DU 21/05/2026

Présidence : Vincent NOYER

Présents : Kevin ALLIOT, Dominique DROUIN, Yann LORY,

Excusés :

Préambule :

M. Patrick VAUCEL, membre du club des JS Coulaines (502544),
M. Kevin ALLIOT, membre du club de US Oizé (522035),
M. David MERRIEN, membre du club du Mans FC (537103),
M. Bernard GUEDET, membre du club du Mans FC (537103),
M. Vincent NOYER, du club de Changé CS (511708),
M. Jérôme DELAUNAY, membre du club du SA Mamers (501980),
Mme Nathalie DROUIN, membre du club du VS Fertois (500351),
M. Olivier PICHON, membre du club du FC St Saturnin La Milesse (530471),
M. Théo LAUDE, membre du club du FC Le Mans (537103),
M. Yann Lory, membre du club du FC Sablé (501926),
M. Dominique DROUIN, membre du club du VS Fertois (500351),

Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant leur club.

M. Thierry FERNANDO, membre du District de la Sarthe,

M. Florian FREMEAUX, Meddy CHAUVINEAU Vincent GARNIER, ETD du DISTRICT de la SARTHE,

pourront prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,

- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Classements

La validation définitive des classements se fera début juin.

Pour les dates butoirs de report :

- U12/U13 : toutes les rencontres jouées après le samedi 23 mai ne seront pas comptabilisées au classement.

3. Forfaits

Voir liste en annexe

4. Courriers

La commission prend acte des décisions de la Commission Départementale Règlements et Contentieux (PV n°38) concernant les rencontres suivantes :

- Challenge du District U15 : Château du Loir Co 1 – Le Mans Villaret As 2
- Challenge du District U18 : Mulsanne Teloché As 1 – GJ NEM 1

5. Etude des dossiers

Match n°55374429 : Alpes Mancelles Us 1 - Coulaines Js 1 – U13 D1 du 11/04/2026

Objet : Match arrêté à la 58^{ème} minute

La commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Considérant que la responsabilité des clubs est engagée quant aux incidents qui ont conduit à l'arrêt du match,
- Décide de donner match perdu sans pénalité aux deux équipes (0 point).

Match n°55397812 : Le Mans Inter 2 - Ent An. Braye Osmane 1– U13 D2 Poule C du 11/04/2026

La commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Prend connaissance du mail de l'Anille Braye Football du 11.04.2026 : « Bonjour,
Ce mail pour informer d'un match que nous jugeons anormal en U13 cet après-midi lors duquel nos U13 se déplaçaient au Mans International.
Tout d'abord, le club du Mans Inter nous demande de changer l'heure au dernier moment car le calendrier ligue prévoyait un match U15 à 15h. Etant prévenu le jeudi pour le samedi alors que le calendrier est connu depuis bien longtemps maintenant, nous prévenons qu'il sera compliqué pour nous d'être à l'heure (notre éducateur ayant un rendez-vous en fin de matinée).
Une fois sur place, les dirigeants présents du Mans Inter mettent la pression à notre jeune éducateur (Corentin) qui aide à l'accompagnement de l'équipe, en attendant l'arrivée de l'éducateur responsable (Valentin), afin de démarrer le match à 13h. Corentin a indiqué qu'il attendait Valentin qui arrivait à 13h10, ce qui permettait tout de même de démarrer le match avant 13h30.
Point supplémentaire, la tablette n'a pas été faite avant le match.
Le match a donc démarré à 13h, sans l'éducateur responsable de notre club, et sans feuille de match !
Pour couronner le tout, en cours de match, des enfants jouant sur le terrain d'à côté ont changé de maillot avec ceux jouant sur notre terrain pour venir jouer contre nous.
Nous sommes donc partis, sans feuille de match.
- Considérant l'absence de feuille de match (art. 28-3 des règlements), la commission décide de donner match perdu par pénalité à LE MANS INTERNATIONAL (score 3-0 ; - 1point) et reporte le bénéfice de la victoire à ANILLE BRAYE FOOT.

Match n°55374011 : Le Mans Sablons 1 – Ent Anjou Sud Sarthe 1 – U15 D2 Poule B du 09/05/2026

La commission,

- Prend connaissance de la FMI et son annexe,
- Constate que la rencontre a été arrêtée à la 57^{ème} suite à la blessure d'un joueur nécessitant l'intervention des pompiers,
- **Décide de donner match à rejouer** à la première date disponible en fonction de l'équipe Ent Anjou Sud Sarthe encore qualifiée en Coupe du District U15 :
 - Si l'équipe est éliminée en ½ finale : match à rejouer le 30/05/2026
 - Si l'équipe est qualifiée pour la finale : match à rejouer le 06/05/2026

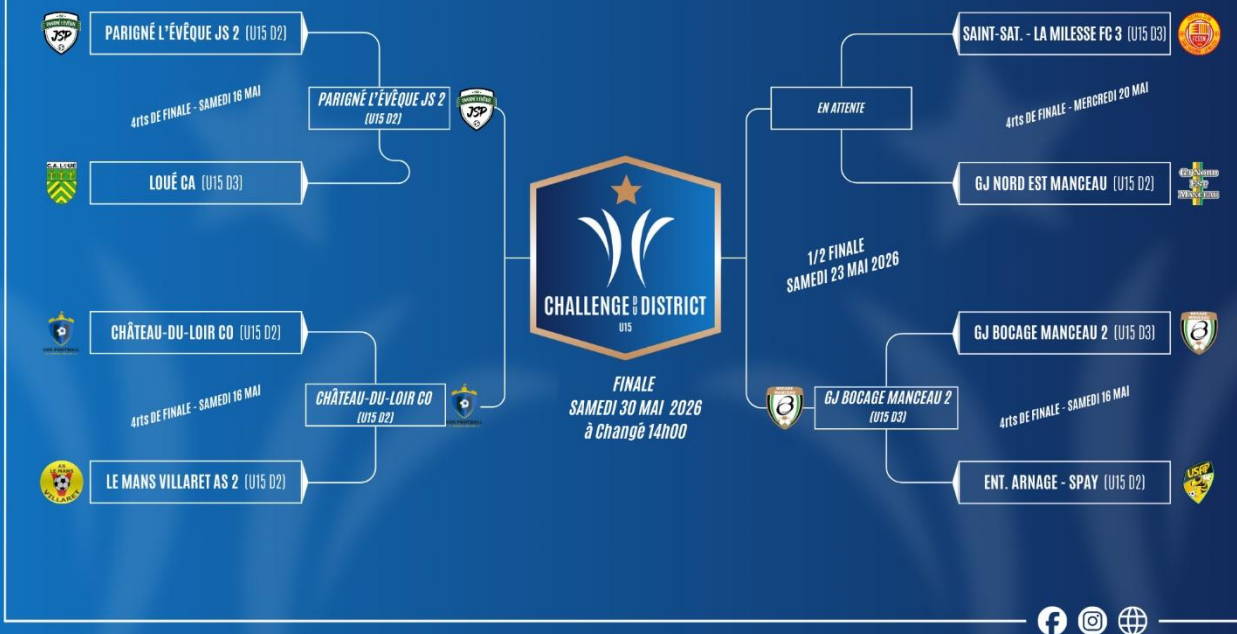
6. Coupes et Challenges

Tableaux actualisés pour les ½ finales.

COUPE DU DISTRICT U15



CHALLENGE DU DISTRICT U15



Un courriel d'information a été envoyé le 21/05/2026 aux équipes demi-finalistes pour le protocole d'organisation des finales du 30 mai 2026 à Changé.



FINALES COUPES DU DISTRICT U15G & U18G SAMEDI 30 MAI 2026 à CHANGE

#LeJeu
avant
L'Enjeu!

ORGANISATION DE LA JOURNÉE

10H00 – Finale Challenge du District U15

-  Vestiaires : **1 & 2**
-  Accueil équipes et prise de possession des vestiaires : **8h45**
-  Briefing officiel (capitaines, éducateurs et arbitres - vestiaire « arbitre ») : **9h15**
-  Appel des joueurs et mise en place du protocole d'entrée : **9h55**
-  Lecture « Jouons du bon côté » : **9h55**
-  Coup d'envoi : **10h00**
-  Remise des trophées : **11h45**

12H00 – Finale Challenge du District U18 Man'Elec

-  Vestiaires : **3 & 4**
-  Accueil équipes et prise de possession des vestiaires : **10h30**
-  Briefing officiel (capitaines, éducateurs et arbitres - vestiaire « arbitre ») : **11h15**
-  Appel des joueurs et mise en place du protocole d'entrée : **11h50**
-  Lecture « Jouons du bon côté » : **11h55**
-  Coup d'envoi : **12h00**
-  Remise des trophées : **13h45**

14H00 – Finale Coupe du District U15

-  Vestiaires : **1 & 2**
-  Accueil équipes et prise de possession des vestiaires : **12h45**
-  Briefing officiel (capitaines, éducateurs et arbitres - vestiaire « arbitre ») : **13h15**
-  Appel des joueurs et mise en place du protocole d'entrée : **13h50**
-  Lecture « Jouons du bon côté » : **13h55**
-  Coup d'envoi : **14h00**
-  Remise des trophées : **15h45**

16H00 – Finale Coupe du District U18 Man'Elec

-  Vestiaires : **3 & 4**
-  Accueil équipes et prise de possession des vestiaires : **14h30**
-  Briefing officiel (capitaines, éducateurs et arbitres - vestiaire « arbitre ») : **15h15**
-  Appel des joueurs et mise en place du protocole d'entrée : **15h50**
-  Lecture « Jouons du bon côté » : **15h55**
-  Coup d'envoi : **16h00**
-  Remise des trophées : **18h00**

Plan du site



INFORMATIONS PRATIQUES

-  **Arbitrage** : 3 arbitres officiels par finale
-  **Echauffement** : les échauffements se feront sur le terrain annexe herbé
- **Feuille de match** : le club qui sera nommé « recevant » devra apporter une tablette pour réaliser la FMI
- **Composition des équipes** : possibilité d'inscrire 16 joueurs sur la FMI dont seulement 14 seront autorisés à participer.
- **Durée des rencontres** : 2x40 min pour les U15 ; 2x45 minutes pour les U18. En cas de résultat nul, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.
-  **Équipements** :
 - Maillots offerts par le district (16 maillots dont 1 gardien). Shorts et chaussettes non fournis.
 - Protège-tibias obligatoires
-  Chaque joueur doit venir avec sa **gourde**
-  Prévoir **chaussures adaptées** (herbe / synthétique en cas de terrain de repli)
-  Parking équipes et visiteurs : **côté cimetière**

Avant le coup d'envoi de chaque finale, les 2 capitaines devront lire un texte « Jouons du bon côté »

 Lecture des capitaines – « Jouons du bon côté »

Aujourd'hui, nous avons la chance de disputer une finale.

Une finale, c'est un match important, mais c'est aussi un moment de fête pour tous : joueurs, éducateurs, arbitres et spectateurs.

Ensemble, engageons-nous à **jouer du bon côté** :

- en respectant nos adversaires,
- en respectant les décisions des arbitres,
- en donnant le meilleur de nous-mêmes dans un esprit sportif et loyal.

Le football est un jeu, il doit rester un plaisir.

 **Jouons avec engagement... mais surtout avec respect.**

Merci à tous (joueurs, éducateurs, parents, supporters) de faire preuve de :

- ✓ Respect
- ✓ Fair-play
- ✓ Exemplarité

 **Tout comportement déviant d'un spectateur pourra entraîner son exclusion immédiate de l'enceinte sportive.**

#LeJeu
avant
L'Enjeu!

 **Faisons de cette journée une grande fête du football !**

ANNEXE – FORFAITS

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date	
U18 Division 1 / 2	A	501961	La Fleche Rc 21	FG		
		525613	Le Mans Villaret As 22	FM 55372876	58290.1	09/05/2026
U18 Division 2 / 2	A	522008	Mulsanne-Teloche As 21	FM 55373020	58332.1	09/05/2026
U17 Division 1 / 2	A	530471	St Saturnin Mi. F.C. 1	FM 55420616	61317.1	09/05/2026
U17 Division 2 / 2	A	502419	Le Mans Gazelec Sp. 2	FM 55373820	58451.1	09/05/2026
		516431	St Cosme En Vairais 1	FM 55376061	59455.1	02/05/2026
U17 Division 3 / 2	A	518740	Ruaudin As 1	FM 55373904	58495.1	09/05/2026
		519603	Allonnes Js 2	FM 55395224	60711.1	09/05/2026
		527501	Ent. Fye Champfleu 1	FM 55373907	58498.1	09/05/2026
		581664	Le Mans Inter 1	FM 55395222	60709.1	02/05/2026
U14 Interdistrict / Play-Off	A	537103	Le Mans Fc Fem 22	FM 55639950	63578.1	23/05/2026
U15 Division 3 / 2	A	509947	Ecommoy Fc 2	FM 55374359	58831.1	09/05/2026
		519603	Allonnes Js 3	FM 55374360	58832.1	09/05/2026
				55394169	60468.1	02/05/2026
		522035	Ent Oize Cerans Guec 2	FM 55394106	60412.1	02/05/2026
U15 Division 3 / 2	B	502081	Ent. Conlie Tennie 1	FM 55374136	58676.1	09/05/2026
		508478	Le Mans Cheminots Cs 1	FM 55374137	58677.1	09/05/2026
U15 Division 3 / 2	C	564267	Gj Sud Est Manceau 1	FM 55374179	58719.1	02/05/2026
				55374184	58724.1	09/05/2026
		565155	Gj Huisne Vive Paren 2	FM 55374180	58720.1	09/05/2026
U15 Division 3 / 2	D	501980	Ent.Mamers Courgains 2	FM 55375999	59438.1	02/05/2026
		519957	Ent. Vibraye 1	FM 55376000	59439.1	09/05/2026
U15 Division 2 / 2	A	516431	Ent.St Cosme Bonneta 1	FM 55374058	58634.1	09/05/2026
U13 Division 2 / 2	A	508495	Yvre L'Eveque Es 1	FM 55374657	58986.1	02/05/2026
U13 Division 2 / 2	C	509146	Parigne L'Eveque Js 2	FM 55396799	60822.1	09/05/2026
U13 Division 2 / 2	D	518740	Ruaudin As 1	FM 55397835	60936.1	09/05/2026
U13 Division 3 / 2	A	502419	Le Mans Gazelec Sp. 2	FM 55374864	59113.1	09/05/2026
		524002	St Patern As 1	FM 55374866	59115.1	09/05/2026
		528701	Ent La Chapelle Aign 2	FM 55374865	59114.1	09/05/2026
U13 Division 3 / 2	C	508495	Yvre L'Eveque Es 2	FM 55374948	59171.1	09/05/2026
		511708	Change Cs 2	FM 55374945	59168.1	09/05/2026
U13 Division 3 / 2	D	502156	Ent Tuffe Conn Lombr 2	FM 55374994	59199.1	09/05/2026
U13 Division 3 / 2	F	502323	La Suze Roezé Fc 4	FM 55383737	59763.1	09/05/2026
		517454	Ent.Anjou Sud Sarthe 2	FM 55383735	59761.1	09/05/2026
U13 Division 3 / 2	H	519603	Allonnes Js 3	FM 55415373	61273.1	09/05/2026

Prochaine commission : sur convocation

Le Président de séance
Vincent NOYER

